

## COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du****28 avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le vingt-et-un avril deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire. Mmes Brigitte BESQUENT, Agnès DEMIK, M Didier LEMOINE, Gilles MARY, Adjoint au Maire,

Mmes Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Patricia LEMOINE, Florence RIGOLET, MM Jean-Michel ARNAUD, Guy DELFORTRIE, Rodolphe GUILLON, Eric IMBERT, Didier MORISSONNAUD, Philippe PARENT, conseillers municipaux

Etaient excusés : Mme Sylvie KOLANEK donne pouvoir à Mme Murielle GENTY

Mme Mélanie LUSSEULT donne pouvoir à M. Gilles MARY

Mme Estelle MARTINS donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK

M. Davy GARCON donne pouvoir à Mme Corinne DELPORTE

**LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL**

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 24 février 2022 et donne la parole aux membres présents.

**Vu** l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 février 2022, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Guy DELFORTRIE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Aurélie BRETTE BOURSIN, qui assistera à la séance mais sans y participer.

**Délibération n° 2022-04-013****1°) Tours Métropole Val de Loire – Groupement de commandes pour des prestations de balayage mécanique**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Ballan-Miré, Chambray-Lès-Tours, Druye, Fondettes, La Membrolle-sur-Choisille, La Riche, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps, Savonnières, Villandry et Tours Métropole Val de Loire concernant des prestations de balayage mécanique.
- ACCEPTE que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commandes ;
- APPROUVE la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement au groupement de commandes, jointe en annexe.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent

**Délibération n° 2022-04-014****2°) Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et deux abstentions,

- DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
  - Contenu du poste : nettoyage des bâtiments communaux, service sur la pause méridienne, animation des temps d'activités périscolaires et accompagnement bus scolaire
  - Durée du contrat : 12 mois
  - Durée hebdomadaire de travail : 30,00 heures
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

**3°) Etat des décisions prises par le maire en vertu de la délibération du 11 juin 2020****Décision n°2022-003 du 28 février 2022**

Demande de subvention et plan de financement réouverture de la boucle pédestre Pont de Bresme et construction d'un plateau fitness.

#### 4°) Information et points divers

##### Rapport des commissions :

##### ***Aménagement – voirie – environnement :***

- Le service technique métropolitain accueillera un nouvel agent, spécialisé dans les espaces verts le 16 mai.
- Construction d'un préau au cimetière du Vieux-Bourg : le bâtiment abritera les cérémonies funéraires. Le dossier de permis de construire sera confié à un architecte et présenté à l'architecte des bâtiments de France en raison de la proximité de l'église du vieux bourg.
- Reprise des concessions : la première phase au cimetière du Pont de Bresme se termine. La seconde phase de deux années vient d'être engagée. Les travaux démarreront en 2023 avec une incertitude quant au prix de la sous-traitance.
- Le 30 avril, la salle Ronsard accueillera la pièce de théâtre Le Chat, spectacle gratuit ouvert à tous.
- Une réflexion est engagée quant à l'équipement téléphonique des bâtiments communaux.
- La première réunion du comité de pilotage du service commun énergie a mis en évidence des difficultés d'organisation liées au départ d'une partie des agents du service sur des postes pour lesquels les candidats sont peu nombreux.

##### ***Associations :***

- La commission associations a procédé à la répartition de l'enveloppe de subventions 2022. Les modalités d'attribution seront formalisées dans un règlement qui permettra aux associations d'avoir connaissance des règles d'attribution.
- Création d'un comité des fêtes : un habitant souhaite créer un comité des fêtes et demande au conseil municipal un engagement ferme sur l'attribution d'une subvention de démarrage de 2500 € pour organiser un loto. Le conseil municipal remarque qu'aucun projet écrit permettant d'instruire la demande n'est déposé. Jean-Michel Arnaud remarque que la conformité d'une telle demande serait examinée au regard du futur règlement d'attribution des subventions. Corinne Delporte indique que le dépôt de statut est un préalable indispensable.
- Le comité de pilotage pour la construction du document unique d'évaluation des risques professionnels s'est réuni une première fois. Le document sera mis à jour cette année.
- Les agents recenseurs ont été conviés à un pot de remerciement par le coordonnateur communal, Vanessa BAKER.

**Jeunesse :**

- La commission école jeunesse a travaillé sur la grille tarifaire des services périscolaires. Le Projet Educatif Territorial (PEDT) est en cours d'élaboration. Le COPIL rassemble les acteurs du territoire en matière d'actions éducatives.
- Le syndicat des collèges a acté d'une augmentation de la carte de bus pour anticiper la hausse du prix du gazoil.
- Le conseil des jeunes élabore un parcours d'orientation au parc des Grillets avec l'aide d'un enseignant d'EPS du collègue de Luynes.
- La Caisse d'allocations Familiales a présenté la démarche convention territoriale globalisée qui permet de définir en collaboration avec la mairie les objectifs en matière de jeunesse et d'intégrer des problématiques sociales.

**RDV du Maire :**

- La Commission Communale des Impôts Directs intervient en matière de fiscalité locale notamment en participant à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties.

Départ de Jean-Michel ARNAUD à 19h20.

- Lancement du conseil de développement de Tours Métropole Val de Loire (CODEV) : le CODEV est une instance de démocratie participative locale composée de 111 personnes. Elle évalue ou propose des projets et orientations sur les politiques publiques de la métropole.
- Permanences Ukraine : les dons seront déposés à la permanence de la riche pour redistribution dans les familles d'accueil.

**La séance est levée à 19h39.**